



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 1^{er} février 2024**

N° : 2024-007
OBJET : Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour la mission « Conduite de projet (action 4.1.f) » dans le cadre du programme de Restauration du Rhône à Miribel Jonage, de ses annexes fluviales et de sa nappe – Année 2024

Date de la convocation : **Mercredi 24 janvier 2024**

Secrétaire de Séance : **Jean-Claude Ray**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis.

Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 20	en droits de vote : 69
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote : 21.5
	Votant·e·s : 25	en droits de vote : 90.5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 1.5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5 + 5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3

MEYZIEU	M. QUINIOU	
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1 + 5

Ont donné pouvoir:-

Madame Groperrin à Monsieur Vieira - Madame Terrier à Madame Creuze - Madame Reveyrand à Monsieur Gomez - Monsieur Benzeghiba à Madame Pommaz - Mme Dehan à Monsieur Athanaze

Madame la Présidente expose,

Le programme de restauration du Rhône à Miribel Jonage est soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et EDF.

L'année 2024 de ce programme va s'articuler autour des grandes missions principales suivantes :

- le pilotage de la refonte du programme avec l'analyse et le partage des scénarios de définition des scénarios de réhabilitation écologique du Rhône de Miribel ;
- le pilotage de l'étude d'aménagement du Rhône de Miribel sur les communes de Miribel et Neyron pour déterminer le projet à mettre en œuvre ;
- le pilotage de la 2^{nde} expérimentation de remise en eau de la lône de Jonage ;
- le pilotage de l'étude sur le fonctionnement hydrologique du Rizan ;
- les réflexions sur l'organisation de la compétence GEMAPI.

Les dépenses prévisionnelles allouées à la conduite du programme sont les suivantes :

- 2 postes dédiés (salaires, charges et frais de fonctionnement) : 168 350 €
- une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conduite du programme : 45 510 € TTC
- un budget communication pour concevoir des outils de communication et organiser la rencontre annuelle du programme : 21 000 € TTC

soit une dépense prévisionnelle totale de 234 860 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'Eau		EDF		Autofinancement SYMALIM	
50%	117 430 €	40%	93 944 €	10%	23 486 €

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF pour un montant de 93 944 € et signer tous les documents afférents
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 117 430 € TTC et signer tous les documents afférents
- **DIT** que la recette de fonctionnement sera inscrite au Budget principal 2024 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

